

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Aptitude

L'adhésion initiale au BabiRandonneur est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre. Ce certificat devra être produit annuellement à chaque renouvellement d'adhésion.

D'autre part, tout participant aux sorties certifie être en bonne santé et s'engage à consulter une fois par an son médecin pour être en mesure de justifier de son aptitude à la randonnée pédestre. En cas d'altération de son état de santé, il s'engage à en avertir immédiatement le club.

Cotisations

La cotisation est exigible chaque année dès le 1er septembre.

Les adhérents à jour de cotisation recevront une carte de licence individuelle F.F.Randonnée avec assurance responsabilité civile, défense et recours, frais de recherche et de secours accidents corporels et assistance, à avoir avec soi au cours des sorties.

Chaque adhérent devra fournir, à l'adhésion, une photo d'identité et, annuellement, au moins une enveloppe affranchie à son adresse.

Les adhérents souhaitant recevoir certains programmes trimestriels à domicile fourniront une enveloppe timbrée supplémentaire pour chacun des programmes demandés. Ces enveloppes seront libellées à l'adresse de l'adhérent et comporteront au verso le numéro du trimestre concerné

Organisation des sorties

Les sorties sont organisées à la fréquence moyenne de deux par mois.

Elles sont annoncées par le programme trimestriel distribué aux adhérents.

Les déplacements ont lieu généralement par car spécial, quelquefois en train, complétés si nécessaire par des voitures particulières.

Les départs ont lieu par n'importe quel temps, le club se réservant le droit de modifier le programme en cas de mauvais temps.

Pour participer aux sorties, il faut être membre du club. Cependant, en vue d'une adhésion éventuelle et à titre d'essai, sont acceptées pour au plus deux sorties des personnes non encore membres. Dans ce cas, le prix de la sortie est majoré d'un montant fixé annuellement.

Les participants âgés de moins de dix-huit ans doivent être accompagnés.

Inscriptions aux sorties

Les inscriptions pour une sortie sont prises dans le car, à la fin de la sortie précédente.

Elles peuvent également être prises à toute heure et tous les jours de la semaine précédant la sortie sur le répondeur du club (04 93 08 29 85)

Une permanence est assurée au même numéro, deux fois par semaine, les mercredi et vendredi de 19 h à 21 h

En raison des impératifs de réservation des cars, les inscriptions prises après lundi 21 h précédant la sortie le sont sous réserve. La confirmation sera obtenue par appel de la permanence du vendredi.

Pour les mêmes raisons, les désistements ne peuvent être acceptés que jusqu'au mercredi 21 h. Au delà, le prix de la place sera dû, même en cas d'absence à la sortie.

Recommandations

Le participant à une randonnée doit être équipé de bonnes chaussures (type montagne impératif), d'un vêtement chaud (pull-over, polaire...), d'un vêtement imperméable (veste type goretex, poncho...), d'un sac à dos contenant pique-nique et boisson en quantité suffisante.

Il doit choisir un parcours adapté à ses capacités, en accord avec les accompagnateurs.

Au cours de la sortie, il doit adopter un comportement prudent, marcher et non courir et faire preuve de la plus grande attention sur les sentiers escarpés ou sur la neige.

Les sorties sont encadrées par un ou des accompagnateurs bénévoles.

Le club dégage toute responsabilité en cas de non-respect des consignes données par ces animateurs, notamment dans le cas où le randonneur quitte le groupe sans leur accord.

